



Depuis près de 20 ans !

A la
rencontre des
paysans
du monde !

madagascar

CARNET DE VOYAGE



3 ►
L'ESPRIT DU VOYAGE

4 ►
CHARTRE
DU RÉSEAU TAMADI

5 & 6 ►
PROGRAMME
DU VOYAGE

7 ►
L'ASSISTANCE
RAPATRIEMENT

8 À 14 ►
LES CONDITIONS
GÉNÉRALES DE
VENTE



Ce carnet a pour vocation de vous accompagner dans la préparation de votre voyage afin de vous permettre de vivre cette aventure humaine le plus sereinement possible.

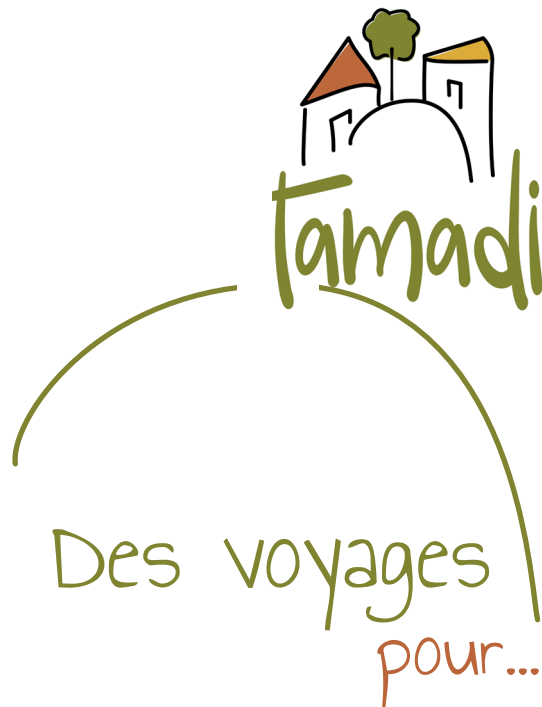
Il vient en complément de la réunion «palabre» qui vous sera proposée (à Nantes ou en visio-conférence).

Vous trouverez de nombreuses informations, notamment sur les valeurs défendues par le réseau Tamadi, le programme, des conseils pratiques sur la destination, sur la meilleure façon d'aborder la rencontre, des données sur l'assistance/rapatriement,...

Bonne lecture et bon voyage !

L'équipe Tamadi





Faciliter la rencontre

Stimuler les échanges



Découvrir un territoire
à travers la vie quotidienne
des hôtes et l'engagement
des acteurs locaux.

Le voyage

Tamadi propose des voyages qui font la part belle à la rencontre, aux échanges avec des familles paysannes. Ces dernières accueillent et guident le voyageur dans la découverte de leur cadre de vie. Nous privilégions le logement chez l'habitant, l'utilisation des transports locaux, les repas en famille pour permettre à la spontanéité de chacun de s'exprimer et de laisser place à une compréhension mutuelle.

Pour Tamadi, voyager c'est s'avancer dans l'inconnu, prendre le risque de la différence afin de sentir et comprendre des choses nouvelles sur le monde et sur nous-mêmes.

Le Réseau Tamadi

L'association Tamadi a été créée en 2005. Ses membres et ses administrateurs sont des voyageurs et des organisations paysannes de différents pays. Une charte affiche les valeurs partagées : respect mutuel, solidarité et ouverture aux autres cultures.

Les organisateurs

Dans les différents pays, les organisateurs de voyages Tamadi sont des organisations paysannes actives auprès de petits producteurs agricoles.

Au sein du réseau Tamadi, ils développent des projets de tourisme rural et se renforcent mutuellement en échangeant des idées, des informations et des savoir-faire.



NOUS PARTAGEONS UNE MÊME VISION DU VOYAGE ET DE LA SOLIDARITÉ

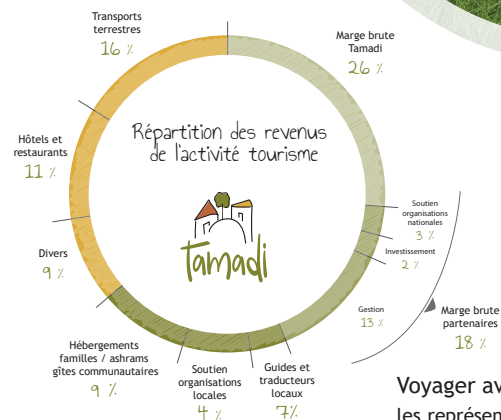
Pour renforcer nos organisations et ouvrir nos horizons, nous avons décidé de développer ensemble des voyages solidaires en milieu rural. Pour cela, nous avons créé, en association avec des voyageurs solidaires, le réseau Tamadi. Nous partageons une même vision du voyage.

NOUS SOMMES PAYSANS

Dans nos pays respectifs, nos organisations sont engagées dans des actions de changement social avec les populations rurales : défense des petits exploitants agricoles, organisation de formations agricoles et syndicales, sauvegarde du patrimoine local, gestion de coopératives de production ou de transformation, luttes pour l'accès à la terre,...

L'ACTIVITÉ EST GÉRÉE EN TOUTE TRANSPARENCE

Pas à pas, nous construisons notre projet commun avec une volonté d'équité et de transparence. Des conventions prévoient clairement la répartition des responsabilités et des recettes. La transparence, notamment financière, entre les membres du réseau est un principe incontournable. Les guides, interprètes, familles d'accueil, organisations locales, coordinateurs nationaux sont rémunérés équitablement pour leurs prestations. Pour les familles d'accueil et les organisations paysannes, le tourisme est une activité complémentaire. **Les bénéfices sont réinvestis pour renforcer nos activités de développement rural.**



NOTRE AMBITION : UN ENRICHISSEMENT MUTUEL

Pour nous, voyager c'est s'ouvrir aux réalités de l'autre. Découvertes mutuelles et étonnements réciproques sont des éléments forts du voyage. Les voyageurs ne sont pas des consommateurs-voyeurs. Les hôtes ne sont pas seulement des prestataires. Ils ne sont pas des figurants en représentation touristique.



DANS CET OBJECTIF NOUS PRIVILÉGEONS L'IMMERSION



Concrètement, les rencontres sont rendues possibles par une immersion dans la vie quotidienne des villages et des familles, dans le respect mutuel des valeurs, de l'environnement et des conditions de vie des hôtes. Le logement et les repas sont partagés en toute simplicité avec une priorité absolue pour la cuisine et les produits locaux. L'utilisation des transports locaux (bus, train, taxi-brousse, charrette, auto-rickshaw,...) donne l'opportunité de nouvelles rencontres. Un temps est réservé à des échanges autour des activités associatives locales. Les femmes participent activement aux échanges et aux décisions.

UN TEMPS DE PRÉPARATION AU VOYAGE EST NÉCESSAIRE

Voyager avec Tamadi n'est pas anodin. Le voyage bouscule les représentations des voyageurs et de leurs hôtes. Pour mieux vivre le voyage, un temps de préparation est indispensable.



Madagascar YLAMBRE

22 jours

Pour des raisons climatiques ou conjoncturelles, les étapes de ce circuit peuvent être modifiées.

J1  Arrivée en journée ou dans la nuit à Antananarivo. Change. et transfert à l'hôtel. Visite de la ville en fonction de l'heure d'arrivée. Rencontre avec l'association MATOR et présentation du séjour. Nuit à l'hôtel.

J2  Découverte de la ville, ses palais et marchés artisanaux. Nuit à l'hôtel.

J3  Départ pour Majunga (450km/±8h en taxi-brousse). Arrivée en fin de journée à Majunga. Nuit à l'hôtel.

J4  Départ tôt le matin pour rejoindre le village de Boeny Aranta (70 km/±3h en jeep privée + ±1h30/coque rapide). Découverte du village et de ses activités (fabrication de pirogues, artisanat...). Installation dans les familles. Nuit chez l'habitant

J5  **J6**  Découverte du village de pêcheurs. Visite d'un site archéologique et des marais salants. Balade dans les mangroves en pirogue. Farniente à la plage. Echanges et activités avec les membres de l'association locale. Nuits chez l'habitant.

J7  Départ tôt le matin pour rejoindre Majaunga (70 km/±3h en jeep privée + ±1h30/coque rapide). Visite de la ville l'après midi. Nuit à l'hôtel.

J8  Visite de la ville le matin puis départ pour Andranofasika (450km/±8h en taxi-brousse). Rencontre avec les membres de l'association Maitsoanala. Installation dans les familles. Nuit chez l'habitant. L'association Maitsoanala a été créée pour préserver l'environnement de la région et participer au reboisement.

J9  En matinée, découverte des activités paysannes de l'association. Randonnée dans les environs. L'après midi, découverte d'un atelier de fabrication de briques artisanales et visite du marché local. Rencontre avec les membres de l'association Maitsoanala. Soirée conviviale. Nuit chez l'habitant.

J10  Départ le matin pour Andilambe (260km/±5h30 en jeep privée). Rencontre avec les membres de l'association. Nuit chez l'habitant.

J11  Découverte des activités de l'association. Balade en charette et découverte de la sucrerie locale. Soirée conviviale avec les membres de l'association. Nuit chez l'habitant.

J12  Départ pour Ambanja (368km/±8h en jeep privée). Arrivée dans l'après-midi. Nuit à l'hôtel.

J13  En matinée, visite de la ville d'Ambanja, célèbre pour sa production de cacao. Après le déjeuner, transfert pour le village de Mantaly (100km/±4h en taxi-brousse). Rencontre avec les membres de l'association culturelle. Nuit chez l'habitant.

J14  En matinée, visite du village puis transfert au Parc Tsingy Mahaloka à Antsiranana (40km/±1h30 en taxi-brousse). Visite du site et nuit en camping dans le parc.

Le parc du Tsingy de Mahaloka est connu pour ces Tsingys et sa vue imprenable sur l'archipel de Nosy Mitsio, le canal du Mozambique et Ambilobe.

J15  Départ le matin pour Antsiranana (Diego-Suarez) (132km/±4h en taxi brousse). Arrivée dans l'après midi et découverte de la ville. Nuit à l'hôtel.

J16  Randonnée à la découverte des 3 baies ou balade en bateau sur la mer d'Emeraude (selon la météo). Baignade. Nuit à l'hôtel.

La faible profondeur d'eau conjuguée à un fond sablonneux donne une teinte turquoise à cette petite mer intérieure bordée de plages de sable blanc très peu fréquentées.

J17  Le matin, visite du parc de la Montagne d'Ambre (38km/±1h en jeep privée). Visite

Vagabondage au cœur de la région Nord-Ouest de Madagascar à la rencontre de plusieurs associations paysannes. Découverte des richesses de la faune et la flore à travers la visite de parcs nationaux. Exploration hors des sentiers battus de Nosy Be en compagnie des membres d'une coopérative de producteurs de fruits et de pêcheurs. Visite des très cosmopolites Majunga, Antsiranana et Antananarivo.



www.tamadi.org
contact@tamadi.org
+33 (0)7 49 11 52 79



de Diego Suarez l'après midi. Nuit à l'hôtel. Le parc national de la montagne d'Ambre se situe à environ 38km de la ville d'Antsirana. Cette réserve naturelle possède une grande diversité biologique et de nombreuses espèces endémiques (lémuriens, caméléons, reptiles, arbres de centaines, etc.).

J18  Transfert pour Ambanja dans la matinée (233km/±6h en taxi-brousse). Temps libre dans l'après midi. Nuit à l'hôtel.

J19  Tôt le matin, transfert pour l'île de Nosy be (27km/±1h en taxi-brousse + ±40 min en vedette). Visite d'une distillerie d'Ylang-Ylang. Nosy Be, l'île aux Parfums, est connue pour la culture de l'Ylang Ylang très utilisée pour ses nombreuses vertus.

Découverte de Hell-Ville et de l'espace Zeny (Arbre Sacré). Rencontre avec l'association locale et initiation aux danses traditionnelles. Nuit chez l'habitant.

D'origine volcanique, l'île de Nosy Be est une ancienne colonie agricole, recouverte de champs de canne à sucre, d'indigo, de café, mais aussi de sésame, de riz, de maïs, de patates, de manioc et d'ylang-ylang. Aujourd'hui, il ne reste plus grand-chose de cette ancienne activité agricole, d'une part à cause du développement touristique et d'autre part à cause de la fermeture en 2006 de la SIRAMA (compagnie sucrière nationale malgache).

J20  En matinée, découverte des activités des membres de la coopérative et promenade à la plage. L'après-midi, randonnée au Mont Passot (329m d'altitude). Atelier cuisine dans l'après-midi (échange de recettes à base de fruits tropicaux). Soirée conviviale. Nuit chez l'habitant.

Les membres de la coopérative ont dû diversifier leurs productions depuis la fermeture de la Sirama. Ils produisent aujourd'hui de nombreuses variétés de fruits. Ils souhaitent expérimenter diverses façons de transformer les fruits. Venez avec vos recettes, trucs, astuces pour des échanges de savoir-faire.

J21  Balade en bateau avec la coopérative de pêcheurs de Dzamanzary jusqu'à l'île de Nosy Sakatia. Pique-nique sur l'île et baignade.

Appelée aussi l'île aux orchidées, on y retrouve une grande variété de plantes tropicales et de nombreux récifs coralliens.

Ballade dans Hell Ville. Nuit à l'hôtel.

J22  En matinée, transfert pour l'aéroport de Nosy Be.

Nuitées :  Hôtel-Bivouac -  Habitant -  Transport

(1) Non inclus dans le prix du séjour.

SPÉCIFICITÉS DES SÉJOURS TAMADI A MADAGASCAR

Tamadi propose des voyages très éloignés de nos repères habituels en termes de confort, d'alimentation, de rythme de vie, de climat,... Cette proximité avec le quotidien des familles hôtes ouvre la porte à des rencontres intenses et étonnantes. Cependant, l'acceptation des conditions de vie du pays d'accueil et le respect de la culture de nos hôtes, conditionnent la réussite du voyage.

LE LOGEMENT ET LES SANITAIRES

Au village vous serez logés chez l'habitant. Les familles vous accueilleront au sein de leur habitat en toute simplicité. Nous n'avons pas demandé à vos hôtes de vous recevoir dans des conditions privilégiées par rapport à la famille. Les accueillants améliorent leur habitat, pas à pas, en fonction des revenus de l'activité de tourisme rural. Vous disposerez en général, d'une chambre pour deux personnes avec des lits ou des matelas posés au sol sur des tapis. Une salle d'eau, souvent en extérieur, équipée d'un seau d'eau et un récipient vous permettra de faire vos ablutions. Eau chaude à disposition en saison froide. N'hésitez pas à le demander. Les toilettes (en extérieur) sont souvent à la turque !

Dans les gîtes le confort est souvent similaire à celui des villages.

Les hôtels choisis sont de confort simple. Des chambres doubles ou triples avec salle de bain (eau chaude en fonction des coupures d'électricité !).

LES REPAS

Au village les repas sont préparés par les familles avec les produits issus de la production locale. C'est une cuisine familiale, traditionnelle, préparée avec beaucoup de soin. Le riz est la base de l'alimentation à Madagascar.

Les restaurants sont simples, fréquentés par la population locale.

LES TRANSPORTS

Vous utiliserez principalement pour vous déplacer les transports publics locaux

(minibus local : taxi-brousse), mais aussi le pousse-pousse, le taxi, le train, la pirogue...

L'ACCOMPAGNEMENT

Les séjours sont sous la responsabilité des accompagnateurs locaux. En général, ce sont des paysans issus de l'organisation partenaire et formés à l'accompagnement. Pour votre sécurité et le bon déroulé du séjour, il est indispensable de suivre leurs consignes.

LES CENTRES DE SANTÉ

Chaque participant est conscient qu'il peut parfois se trouver assez éloigné des centres médicaux. Il l'assume en toute connaissance de cause et alerte le guide si son état de santé nécessite des précautions particulières.

LES VISITES

Si vous prolongez votre séjour ou si vous effectuez des sorties en dehors des activités prévues au programme, c'est sous votre responsabilité. Vous devrez contracter votre propre assurance assistance-rapatriement.

ACCESSIBILITÉ

Pour ce séjour spécifique, si vous vous posez des questions concernant l'accessibilité (contraintes liées à la mobilité, l'altitude, l'alimentation, un besoin impératif d'électricité ou de réfrigération pour des soins, des médicaments,...), prenez contact avec nous avant votre réservation définitive afin que nous puissions évaluer ensemble la faisabilité de ce projet.

1900 €
groupe de 4 à 8 pers - hors aérien



de mi-mai
à novembre



tout public
enfant + de 8 ans



à partir de 950 €
hors vacances scolaires
Arrivée à Antananarivo / Départ de Nosy Be



groupe de 4 à 8 pers.
3 pers. 2 090 € - 2 pers. 2 375 €



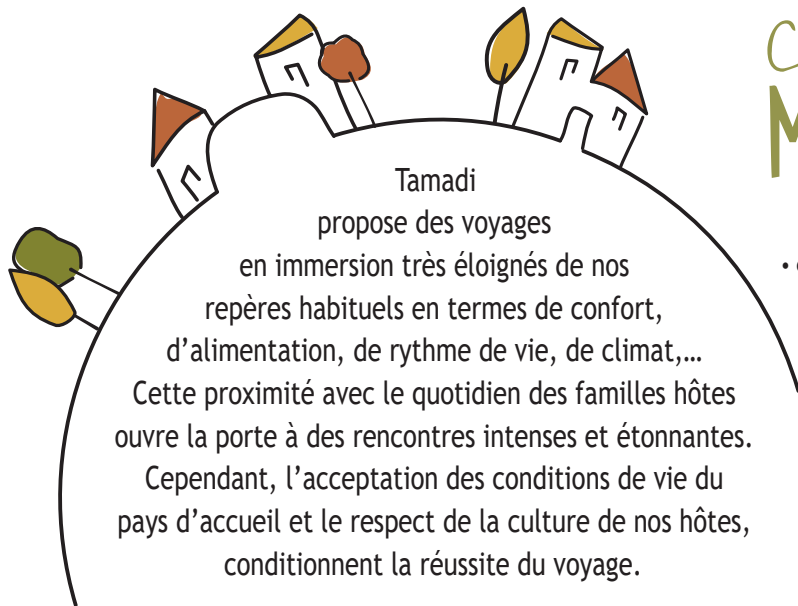
chambre individuelle
+ 200 €



Nos prix comprennent : l'encadrement par un accompagnateur malagasy francophone, les transferts (transports publics) en mini-bus, taxi-brousse, vedette, pirogue, la pension complète (2 personnes par famille d'accueil), les nuits à l'hôtel (chambre double) et une assurance assistance-rapatriement MAIF.

Ne sont pas compris : les boissons, l'eau minérale, les suppléments pour chambre individuelle à l'hôtel (200 €), les frais de visa et taxes éventuelles et l'assurance annulation/interruption.

Condition physique : pas de difficulté majeure. Toutefois les déplacements s'effectuent généralement en mini-bus, les distances sont importantes et un transfert s'effectue de nuit. Pour les randonnées, vous n'aurez pas à transporter vos bagages.



Conseils de voyage Madagascar

- en Belgique le visa est délivré par l'Ambassade de Madagascar située Av. de Tervueren 276 - 1150 Bruxelles
Tél. : 02 770 17 26 - Fax : 02 772 37 31
<https://amba-mad-bruxelles.diplomatie.gov.mg/>

- en France
Le visa est délivré par l'Ambassade de Madagascar

située 4, avenue Raphaël, 75016 Paris. Tel : 01 45 04 62 11.
<http://www.ambassade-madagascar.fr>

Vous pouvez également obtenir un visa de plus de 30 jours directement à l'aéroport de Tana à votre arrivée.

2. Conseils de santé

VACCINATIONS

Pas de vaccination obligatoire. Il est cependant recommandé d'être à jour concernant la vaccination contre le tétanos, la poliomyélite. Les vaccinations contre l'Hépatite A, l'Hépatite B et la Typhoïde sont également conseillées. Contactez votre médecin plusieurs semaines avant le départ afin d'identifier vos besoins et de planifier vos vaccinations.

PALUDISME

Un traitement préventif contre le paludisme est conseillé en toute saison et toute région, il est à définir avec votre médecin.

La prévention médicamenteuse ne dispense pas de se protéger contre les piqures de moustiques du coucher au lever du soleil :

- application de répulsif,
- porter de préférence des vêtements couvrants et

amples imprégnés d'insecticide,
- utilisation systématique de moustiquaire imprégnée pour dormir.

Pour plus d'infos... <https://www.pasteur.fr/fr/centre-medical/infos-pratiques>

3. Condition physique

Les voyages proposés à Madagascar ne requièrent pas d'aptitudes particulières. Toutefois une bonne condition physique est nécessaire pour profiter pleinement des visites et randonnées proposées à partir des villages et dans les parcs. Les transferts entre les étapes peuvent être longs et parfois peu confortables. Pour ceux qui souffrent de problèmes de circulation sanguine, portez des bas de contention.

4. Eau et alimentation

L'EAU

Durant votre séjour, il est préférable de consommer de l'eau minérale encapsulée. Ne consommez pas d'eau non traitée, de la glace artisanale ou des glaçons.

L'ALIMENTATION

Au village les repas sont préparés par les familles avec les produits issus de la production locale. C'est une cuisine simple, traditionnelle préparée avec beaucoup de soin. Le riz est la base de l'alimentation à Madagascar, on vous en servira pratiquement à chaque repas !

Les restaurants sont simples, fréquentés le plus souvent par la population locale..

5. Hébergements et sanitaires

Au village vous serez logés chez l'habitant. Les familles vous accueilleront au sein de leur habitat en toute simplicité. Nous n'avons pas demandé à vos hôtes de vous recevoir dans des conditions privilégiées par rapport à la famille. Les accueillants améliorent leur habitat, pas à pas, en fonction des revenus de l'activité de tourisme rural. Vous disposerez en général, d'une chambre pour deux ou trois personnes avec des lits. Une salle d'eau, souvent en extérieur, équipée d'un seau d'eau et d'un récipient vous permettra de faire vos ablutions. Eau chaude à disposition en saison froide. N'hésitez pas à le demander. Les toilettes (en extérieur) sont souvent à la turque !

Les hôtels choisis sont de confort simple. Des chambres doubles ou triples avec salle de bain (eau chaude pas toujours disponible).

Utilisez des produits naturels pour votre toilette ou la lessive (type savon de marseille) afin de préserver l'environnement des villages (pas de traitement des eaux usées).

6. Electricité

Vous pourrez recharger vos batteries (appareil photo, téléphone) lors de vos séjours en ville. Dans les villages qui ne sont pas électrifiés, vous pourrez parfois recharger vos appareils chez les commerçants qui disposent d'un groupe électrogène, contre une petite rémunération. Les prises électriques sont les mêmes qu'en France et Belgique. Si vous n'utilisez pas de piles rechargeables, ramenez vos piles usagées en Europe.

7. Déplacements

Vous voyagez au rythme du pays, vous utiliserez principalement les transports publics locaux (taxi-brousse/minibus local), mais aussi la charrette, le taxi, le pousse-pousse ou la jeep privée sur certains voyages... Lors des longs trajets, il est conseillé de garder avec soi un foulard pour se protéger des courants d'air, du soleil ou de la poussière. Les véhicules sont souvent bondés !

1. Formalités administratives
2. Conseils santé
3. Condition physique
4. Eau et alimentation
5. Hébergements et sanitaires
6. Electricité
7. Déplacements
8. Climat
9. Décalage horaire
10. Change
11. Conseils de voyageurs
12. Centres de santé
13. Bagages
14. Accompagnement
15. Interactions avec la population

1. Formalités administratives

Pour vous rendre à Madagascar, il faudra être en possession :

- d'un passeport avec une validité minimale de 6 mois à la date du retour,
- d'un visa,
- si vous avez séjourné les six derniers mois dans un pays infecté par la fièvre jaune, se munir du carnet international de vaccination.

VISA DE MOINS DE 30 JOURS...

OBTENTION du VISA à l'arrivée à Tana

Pour obtenir ce visa, il faut présenter à l'aéroport d'Antananarivo :

- un passeport en cours de validité pour 6 mois au moins ;
- le formulaire qui vous sera donné dans l'avion ;
- le billet d'avion ;
- actuellement, le prix du visa est de 35€ selon le taux de change en vigueur ;

A l'arrivée il faudra également payer une taxe touristique de 10€

Sur la fiche de débarquement, indiquez dans la case «Lieu d'hébergement à Madagascar» : FEKRITAMA - Ambodivona - 101 Antananarivo.

POUR LES VISAS DE PLUS DE 30 JOURS...
OBTENTION DU VISA AVANT LE DÉPART

8. Climat

On distingue deux saisons climatiques : la saison sèche, d'avril à octobre (incluant l'hiver austral de juin à août), et la saison des pluies, de novembre à mars. La saison cyclonique s'étend de janvier à mars.

Sur les Hautes Terres (au Sud d'Antananarivo) : la saison sèche dure d'avril à octobre, avec une période d'hiver austral de juin à août. Les pluies sont fortes mais courtes, de mi-novembre à mars seulement. Les températures annuelles moyennes sont de l'ordre de 20°. Durant l'hiver austral, les nuits peuvent être très fraîches en altitude.

La côte est : il y pleut presque toute l'année, surtout de décembre à mars. En juillet et août, petit crachin persistant. Les mois de septembre, octobre et novembre, sont les plus secs.

La côte ouest est plus sèche et plus ensoleillée que la côte est. Températures moyennes de 26°.

Au nord et nord-ouest, le climat est de type équatorial et les températures varient de 15° à 37°C. De décembre à avril, les pluies y sont abondantes.

9. Décalage horaire

Une heure de plus en été. Il est 9 h en France et Belgique lorsqu'il est 10 h à Madagascar. En hiver, le décalage est de deux heures.

10. Change

1 € = 4720 ariarys (au 17/03/23).

Dès votre arrivée à l'aéroport, vous pourrez échanger vos euros contre des ariarys ou retirer de l'argent à l'aide de votre carte bancaire (Visa ou Master Card).

NB : la carte Mastercard n'est pas acceptée par tous les distributeurs. Vous trouverez des distributeurs dans certaines villes. Selon la durée de votre séjour une somme de 100 € à 150 € est généralement suffisante pour régler vos achats personnels (boissons et artisanat).

11. Conseils de voyageurs

- un drap de sac de couchage (sac à viande),

- un sac de couchage ou une couverture polaire (en fonction de la saison),
- un sac de voyage souple ou un sac à dos (les bagages sont souvent placés sur le toit des véhicules),
- une paire de nu-pieds en plastique (accessoire indispensable pour prendre la douche),
- une paire de chaussures de marche,
- un chapeau de soleil, lunettes de soleil,
- un vêtement chaud pour les soirées,
- une lampe de poche (frontale de préférence),
- des bouchons d'oreilles pour ceux qui ont le sommeil léger,
- du papier toilette, mouchoirs en papier, petits sacs poubelles,
- un vêtement de pluie,
- un maillot de bain,
- du savon de marseille pour la lessive,
- bas de contention, pour ceux qui souffrent de problèmes de circulation sanguine,
- une trousse à pharmacie (à voir avec votre médecin traitant) :
 - . un anti-palu,
 - . un répulsif moustique spécial tropique,
 - . lotion désinfectante,
 - . pansements, nécessaire pour soigner des ampoules,
 - . de l'aspirine ou du paracétamol,
 - . une bonne protection solaire,
 - . de la pommade pour les brûlures superficielles,
 - . un anti-infectieux intestinal et un anti-diarrhéique,
 - . un antibiotique général,
 - . un anti-spasmodique,
 - . antidote mal des transports pour les personnes sensibles,
 - . une couverture de survie.

Et bien sûr, n'oubliez pas votre plus beau sourire!

Ne vous chargez pas trop, il est possible de laver du linge durant le séjour. Si vous demandez aux femmes du village ce service, en plus d'une rémunération tarifée, vous devrez leur fournir le savon (naturel de préférence).

12. Centres de santé

Chaque participant est conscient qu'il peut parfois se trouver assez éloigné des centres médicaux. Il l'assume en toute connaissance de cause et alerte le guide si son

état de santé nécessite des précautions particulières.

13. Bagages

Le poids autorisé pour les bagages varie de 20 à 40 kg selon les compagnies aériennes avec lesquelles vous voyagerez. Mais pour votre confort durant le séjour, ne vous chargez pas au-delà de 15 kg.

14. Accompagnement

L'accompagnement des séjours est sous la responsabilité des guides locaux. En général, ce sont des paysans issus de l'organisation partenaire et formés à l'accompagnement. Pour votre sécurité et le bon déroulé du séjour, il est indispensable de suivre leurs consignes.

15. Interactions avec la population

SALUTATIONS

Les Malgaches sont très courtois. Il est important de remercier et de saluer systématiquement. N'hésitez pas à apprendre quelques mots de Malagasy. Evitez d'être trop directs dans les échanges. La nuance et l'usage de quelques détours seront appréciés par vos interlocuteurs.

PHOTOS

Si vous voulez prendre une photo d'hommes, de femmes ou d'enfants, il vous faudra prendre le temps... le temps d'instaurer le dialogue, de mettre la personne en confiance et d'obtenir son accord. Si vous proposez d'envoyer la photo, n'oubliez pas de le faire de retour chez vous !

CIVILISATION

Une société qui diffère fondamentalement de la nôtre et sans doute de celles que vous avez déjà approché durant vos autres voyages. Le seul moyen d'en apprécier toute la richesse est sans doute de constater ces différences et de tenter de comprendre petit à petit son fonctionnement.

TENUE VESTIMENTAIRE

Pas de consignes particulières, cependant au village, évitez de porter des tenues qui peuvent choquer.

CADEAUX

Ce projet est conçu pour renforcer l'autonomie des acteurs du projet (familles, guides, organisations paysannes,...). En participant à ce voyage, vous participez au développement économique local, vous contribuez à l'amélioration du cadre de vie de vos hôtes, vous permettez aux associations dont ils sont membres de financer par eux-mêmes certains de leurs projets.

NOUS VOUS DEMANDONS DE NE JAMAIS FAIRE DE DON, DE CADEAUX DE FAÇON INDIVIDUELLE.

Cela peut créer une certaine dépendance, engendrer des tensions et dénaturer complètement la relation que vous aurez avec vos hôtes.

Ne donnez pas aux enfants du village ou aux familles qui vous accueillent bonbons, jouets, bic, casquettes, vieux vêtements ou tout autre chose. En ville, dans les gares, lors des transports ou dans les lieux touristiques, vous serez parfois sollicités par des enfants. Ne les encouragez pas en leur donnant de l'argent ou des bonbons car cela ne fait qu'accroître le phénomène sans le régler.

POURBOIRE

De la même façon, ne laissez pas de pourboire au guide et au traducteur. Ils sont au courant et comprennent les enjeux. Cette activité est une activité menée collectivement. Donner de l'argent aux personnes qui vous ont accompagnées déséquilibre la répartition des revenus de l'activité et favorise des personnes qui en sont déjà les premiers bénéficiaires. Par contre, le pourboire est souvent la seule rémunération des guides des sites touristiques.

ECHANGE ET PARTAGE

Dans un esprit d'échange et de découverte, vous pouvez emmener : des spécialités culinaires de votre région, des ingrédients pour préparer une recette, des jeux de société, un petit instrument de musique, des carnets de chant, des cartes, des photos de votre environnement, de votre famille...

La réussite des échanges aux villages dépend principalement de l'intérêt que vous manifesterez pour les activités de vos hôtes, leurs savoir-faire, leur culture et de votre capacité à communiquer, à vous adapter à leur environnement !

MOYENNES MENSUELLES DES TEMPERATURES MINIMALES ET MAXIMALES (en °C)
et MOYENNES MENSUELLES DES PRÉCIPITATIONS (en mm)

	JANV.	FÉVR.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOUT	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.
ANTANANARIVO	17/27	17/27	15/26	13/24	13/23	10/22	10/21	10/22	11/24	13/27	15/28	17/28
	299	278	177	52	17	8	8	10	17	60	134	286
MORONDAVA	24/32	24/32	23/33	21/32	18/31	15/29	15/29	16/29	18/30	20/31	22/32	24/32
	234	158	90	21	6	8	13	10	9	28	23	95



ASSURANCE ASSISTANCE RAPATRIEMENT MAIF

1. ASSISTANCE AUX BÉNÉFICIAIRES BLESSÉS OU MALADES

MAIF Assistance prend en charge les frais médicaux et d'hospitalisation :

Pour le bénéficiaire domicilié en France, sous réserve qu'il ait la qualité d'assuré auprès d'un organisme d'assurance maladie, la prise en charge s'effectue à concurrence de 4 000 € pour les frais engagés en France. A l'étranger ce plafond est porté à 80 000 €, et à 90 000 € si le bénéficiaire effectue un stage aux USA.

Pour le bénéficiaire domicilié hors de France, la prise en charge est au maximum de 30 000 € en France. A l'étranger, ce plafond est porté à 80 000 €, et à 90 000 € dans le cadre d'un stage aux USA.

- en cas d'accident survenant en France sur le domaine skiable autorisé, IMA GIE prend en charge les frais de secours sous réserve qu'ils soient liés à la pratique du ski alpin ou de fond (à l'étranger, les frais de secours en montagne sont

pris en charge à concurrence de 30 000 € qu'ils soient liés ou non à la pratique du ski).

- en cas d'accident corporel, MAIF Assistance, sur décision de son service médical, prend en charge le rapatriement du blessé à son domicile ou dans un hôpital adapté proche de son domicile.

- lorsque le bénéficiaire blessé ou malade, non transportable, doit rester hospitalisé pendant plus de 7 jours, MAIF Assistance organise et prend en charge le transport aller et retour d'un proche pour se rendre à son chevet.

2. ASSISTANCE EN CAS DE DÉCÈS

2.1 décès d'un bénéficiaire :
MAIF Assistance rapatrie le corps jusqu'au lieu d'obsèques ou d'inhumation.

2.2 d'un proche du bénéficiaire (conjoint, ascendant ou descendant en ligne directe, frère ou sœur)
MAIF Assistance met à la disposition

du bénéficiaire un titre de transport pour l'acheminement jusqu'au lieu d'obsèques ou d'inhumation.

3. ASSISTANCE AUX PERSONNES VALIDES

Lorsqu'un transport concerne une personne handicapée ou un enfant de moins de 15 ans non accompagné, MAIF Assistance organise et prend en charge l'acheminement d'un accompagnateur dans son déplacement.

La garantie d'assistance intègre le rapatriement en cas de COVID 19.

La présente attestation est établie pour servir ce que de droit mais ne peut engager la MAIF au-delà des conditions générales et particulières du contrat.



**En cas de sinistre,
contactez directement
IMA assistance**

Si vous êtes en France
0 800 875 875

Appel gratuit 24h / 24 et 7j / 7j

Si vous êtes à l'étranger
00 335 49 77 47 78

MAIF / IMA (Inter Mutuelles Assistance)
Contrat N° 3301597T
200 avenue Salvador Allende
79038 Niort cedex 9



CONTRAT RC MAIF N° 3301597T
SIRET N° 485 195 293 00042 -
N° TVA FR78 485 195 283 00034
AGRÈMENT TOURISME ATOUT FRANCE
N° IM 044 230 003



infos@tamadi.org

<https://www.tamadi.org>

Tél+33 (0)7 49 11 52 79

Siège Social : Le Solilab - 8, rue Saint Domingue - 44200 - NANTES

Siret 485 195 283 00042 - Agrément Tourisme IM 044230003 - RCP 3301597T

SPÉCIFICITÉS DES VOYAGES TAMADI

Tamadi propose des voyages en immersion très éloignés de nos repères habituels en termes de confort, d'alimentation, de rythme de vie, de climat,... Cette proximité avec le quotidien des familles hôtes ouvre la porte à des rencontres intenses et étonnantes. Cependant, l'acceptation des conditions de vie du pays d'accueil et le respect de la culture de nos hôtes, conditionnent la réussite de votre voyage !

Le logement

Au village vous serez logés chez l'habitant. Les familles vous accueilleront au sein de leur habitat en toute simplicité. Nous n'avons pas demandé à vos hôtes de vous recevoir dans des conditions privilégiées par rapport à la famille. Les accueillants améliorent leur habitat, pas à pas, en fonction des revenus de l'activité de tourisme rural. Vous disposerez en général, d'une pièce pour deux personnes avec des lits ou des matelas posés au sol sur des tapis. Au village, vous disposerez pour vous laver d'un petit espace avec un seau d'eau et un récipient. Eau chaude à disposition en saison froide. N'hésitez pas à le demander. Les toilettes sont souvent à la turque ! Dans les ashrams, les gîtes le confort est souvent similaire à celui des villages. Les hôtels choisis sont de confort simple. Des chambres doubles ou triples avec salle de bain (eau chaude en fonction des coupures d'électricité !).

Les repas

Au village les repas sont préparés par les familles avec les produits issus de la production locale. C'est une cuisine simple, traditionnelle préparée avec beaucoup de soins.

Les transports

Pour vos déplacements, vous utiliserez très souvent les transports publics locaux. Ce mode de déplacement s'il permet de nombreuses rencontres, demande de la patience !

L'accompagnement

L'accompagnement des séjours est sous la responsabilité des guides locaux. En général, ce sont des paysans issus de l'organisation partenaire et formés à l'accompagnement. Pour votre sécurité et le bon déroulé du séjour, il est indispensable de suivre leurs consignes. Les interprètes sont souvent des étudiants en français qui perfectionnent leurs connaissances en accompagnant les groupes de voyageurs.

Les visites

Si vous effectuez des sorties en dehors des activités prévues au programme du voyage, notre responsabilité ne pourra pas être engagée.

Les centres de santé

Chaque participant est conscient qu'il peut courir certains risques en raison parfois de l'éloignement des centres médicaux. Il les assume en toute connaissance de cause, et s'engage à ne pas faire porter la responsabilité sur l'association.

TAMADI est une association à but non lucratif dont le siège social est situé 8 rue Arsène Leloup - 44100 Nantes et qui a été déclarée en préfecture le 2 août 2005 (parution au JO le 27/08/2005).

Tamadi bénéficie, de l'immatriculation tourisme Atout France enregistrée sous le numéro IM 044230003.

Tamadi bénéficie de la garantie financière et du fonds mutuel de solidarité de l'UNAT, sis 8 rue César Franck - 75015 Paris.

Tamadi bénéficie, d'une assurance afin de garantir les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile professionnelle auprès de la MAIF- Associations et collectivités - 200 ave Salvador Allende - 79038 Niort cedex 9 (police n° 3301597T), pour un montant de garantie tous dommages confondus de 5 000 000 €.

Les présentes conditions de vente sont fixées par le décret n° 2009-1650 du 23 décembre 2009 portant application de la loi n° 2009-888 du 22 juillet 2009 de développement et de modernisation des services touristiques.

CONDITIONS DE VENTE

I. OBJET ET PORTEE DES CONDITIONS DE VENTE

Les présentes conditions de vente sont applicables aux ventes effectuées à partir du 1er juillet 2018.

II. INFORMATION PREALABLE

Conformément à l'article L211-8 du Code du Tourisme, le «programme de voyage Tamadi» contient une facture détaillée (infos vols et options), la fiche descriptive du circuit, les conseils de voyage, les conditions générales de vente, la fiche résumé des droits des voyageurs et la charte). Ces documents ont vocation à vous informer préalablement à votre inscription, notamment sur les caractéristiques principales des prestations proposées relatives au transport et au séjour, les coordonnées de Tamadi, le prix total du voyage et les modalités de paiement, les conditions d'annulation/ résolution et de modification du contrat, les assurances, les conditions de franchissement des frontières et l'esprit du voyage.

Conformément à l'article L211-9 du Code du Tourisme, les parties conviennent expressément que Tamadi, pourra apporter des modifications aux informations figurant dans le site internet, brochures,

et fiches descriptives de séjour relatives notamment au prix, aux caractéristiques des prestations de transport et de séjour, à l'identité du transporteur aérien, aux dates d'ouverture et de fermeture des hôtels, aux itinéraires des circuits, au nombre minimal de personnes requis le cas échéant pour la réalisation du voyage etc...

III. INSCRIPTION

Si vous souhaitez vous inscrire sur l'un des voyages proposés dans notre offre (brochure ou Site) nous vous invitons à faire une demande soit depuis notre site, soit en contactant l'un de nos conseillers qui établira votre programme de voyage pour ce circuit. Le prix total de votre voyage sera celui mentionné sur le programme de votre voyage que nous vous adresserons, en fonction des dates de votre voyage, et vous pourrez vous inscrire comme précisé ci-dessous.

1. Inscription

Vous acceptez de réaliser le voyage, tel que détaillé dans votre programme de voyage, par votre inscription. Celle-ci est réalisée par la signature de votre programme de voyage ainsi que des présentes conditions de vente et, le cas échéant, des conditions contractuelles de l'assurance proposée que vous aurez choisie et par le paiement à Tamadi de l'acompte prévu par l'article III-3 ci-dessous.

UNATO
Le tourisme
au service des hommes et des territoires

ancv
CHÈQUE-VACANCES

L'inscription au voyage vous engage définitivement et vous ne pourrez ensuite annuler/modifier que dans les conditions de l'article VI-3 ci-après.

2. Responsabilité du signataire

Le signataire du contrat de voyage doit être majeur et avoir la pleine capacité juridique pour effectuer une réservation. Le signataire du contrat de voyage agit tant pour son compte que pour celui des personnes associées à sa réservation ; il garantit à ce titre être valablement autorisé à agir à ce titre, garantit la véracité des informations fournies par ses soins et s'engage personnellement pour les personnes inscrites sur le même dossier.

Les demandes d'inscription concernant les mineurs devront être signées par le père, la mère ou le tuteur légal et porter la mention « accord du père, de la mère ou du tuteur ».

Les mineurs qui ne voyagent pas avec leurs parents ou tuteurs, doivent être en possession, en fonction de la destination, en plus des pièces d'identité exigées pour le voyage, d'une autorisation de sortie du territoire français, en cours de validité. Par ailleurs, il sera fait mention sur les documents fournis par Tamadi d'un numéro de téléphone et d'une adresse permettant au mineur ou au responsable majeur d'établir un contact avec les parents ou tuteurs.

Pour les mineurs qui voyagent avec l'un des parents, tuteurs ou autre personne majeure, il convient de vous assurer que vous êtes en possession des documents nécessaires pour le mineur qui vous accompagne (pièce d'identité requise pour le voyage et, le cas échéant, autorisation de sortie du territoire) pour lui permettre de réaliser le voyage et/ou d'établir,

notamment si le mineur ne porte pas le même nom que le majeur qui l'accompagne, la preuve de l'autorité parentale et la preuve que l'autre parent autorise ce voyage sous la forme d'une lettre manuscrite rédigée par le parent qui ne voyage pas et autorisant l'enfant à voyager + copie du livret de famille + copie de la pièce d'identité du parent qui ne voyage pas.

L'inscription à un voyage, par voie électronique ou par signature du programme de voyage, vaut également acceptation de la Charte de Tamadi.

3. Modalités de paiement

Votre inscription est enregistrée à réception d'un acompte équivalent à 30% du prix du circuit auquel s'ajoute le montant de l'adhésion.

La réception de l'acompte n'implique réservation que dans la limite des places disponibles sur le voyage demandé.

Le montant de la prime d'assurance voyage optionnelle proposée et acceptée par le(s) voyageur(s) pour le voyage est payé à l'inscription avec l'acompte ou toute autre somme payée pour le voyage.

En cas d'inscription à plus de 35 jours de la date du départ du voyage, le règlement du solde devra impérativement être payé, sans relance de la part de Tamadi, au plus tard « trente cinq jours » avant la date du départ.

Tout retard dans le paiement du solde sera considéré comme une annulation de votre fait pour laquelle il sera fait application des frais d'annulation visés à l'article 4 ci-après.

Conformément à l'article L 121-21-8 du code de la consommation, vous ne bénéficiez pas d'un délai de rétractation au

titre de l'achat de prestations de voyage. Votre inscription est définitive dès la signature de votre programme de voyage.

IV. PRIX

1. Le prix comprend/ne comprend pas

Les fiches descriptives de séjour indiquent ce qui est compris dans le prix et ce qui ne l'est pas.

De façon générale, les frais de vaccins, de visa, de formalités administratives, les boissons, extras personnels et le matériel personnel ne sont jamais inclus dans le prix, sauf mention contraire, précisée dans la fiche descriptive.

Le prix applicable est le prix en vigueur au moment de l'inscription. Il vous est confirmé avant validation de votre programme de voyage.

Votre programme de voyage comporte la description du séjour/circuit, le détail de ce qui est inclus dans le prix et de ce qui ne l'est pas et, le cas échéant, sur la facture, seront indiquées vos éventuelles exigences particulières acceptées par Tamadi.

2. Révision des prix

Conformément aux articles L211-12 et R211-8 du code du tourisme, jusqu'à 20 jours de la date du départ, les prix peuvent être modifiés, à la hausse ou à la baisse, par Tamadi, dès lors que ces modifications restent mineures, sans possibilité d'annulation/de résolution sans frais de votre part, pour tenir compte de l'une des variations suivantes :

- Du prix du transport de passagers résultant du coût du carburant ou d'autres sources d'énergie.
- Du niveau des taxes ou redevances sur

les services de voyages compris dans le contrat imposées par un tiers qui ne participe pas directement à l'exécution du contrat, y compris les taxes touristiques, les taxes d'atterrissage, d'embarquement et de débarquement dans les ports et les aéroports...

Le maintien de prix est une option proposée dans le cadre de l'assurance voyage optionnelle décrite dans les conditions générales de ventes Assurinco que vous trouverez sur notre site.

En cas de diminution de prix, Tamadi aura le droit de déduire ses dépenses administratives réelles du remboursement dû au voyageur.

Par ailleurs, si un ou plusieurs voyageur(s) inscrit(s) sur un même dossier annule(nt) leur participation au voyage, le voyage pourra être maintenu pour les autres dès lors que les autres voyageurs auront réglé avant le départ, le surcoût éventuel des prestations qui auront dû être modifiées en raison de l'annulation du/des voyageurs. Tout refus de la part du ou des voyageurs restant inscrits de s'acquitter de ces dépenses sera considéré comme une annulation de la part du ou des voyageurs concernés, avec application des modalités prévues à l'article V.

V. FORMALITES ADMINISTRATIVES ET SANITAIRES

Pour chaque destination une liste des documents nécessaires, vaccins exigés et recommandations sanitaires est communiquée à titre indicatif (cf. la fiche conseil du voyage).

Il appartient néanmoins à chaque voyageur de se renseigner auprès des organismes concernés et de vérifier la conformité des documents indispensables au

séjour choisi, en matière de formalités de douane, de police (en particulier pour les personnes ne ressortissant pas de l'Union Européenne) et de santé.

Pour les formalités et informations du/des pays du voyage, Tamadi vous conseille de consulter la/les fiches pays de votre voyage (pays traversés et de destination) disponibles sur le site du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs>).

Avant de vous inscrire à l'un de nos voyages, il vous revient de vérifier que chacun des voyageurs, en fonction de sa situation personnelle et de sa nationalité, est en possession du passeport ou de la carte nationale d'identité (CNI) en cours de validité (certains pays exigent même que la validité de la pièce d'identité soit supérieure à 6 mois après la date de retour) et en bon état qui sera utilisé(e) pour réaliser le voyage ainsi que tout autre(s) document(s) nécessaires et conformes aux exigences pour transiter et/ou entrer dans le(s) pays du voyage.

Tamadi vous informe que la durée approximative d'obtention des visas est en moyenne de 15 jours à compter de la réception de l'intégralité des documents requis par l'ambassade ou le consulat concerné, cette durée pouvant aller jusqu'à 28 jours environ, en fonction des destinations.

Les frais de délivrance des passeports, visas et autres documents de voyage restent à votre charge et ne peuvent en aucun cas être remboursés. En cas de défaut de documents et/ou de rejet par les autorités compétentes pour quelque raison que ce soit, les conséquences qui en résulteraient ainsi que tous les frais encourus resteront à la charge du voyageur

qui ne pourrait, par ailleurs, prétendre à aucun remboursement. Tamadi ne pourra, en aucun cas, être tenue responsable des conséquences du non-respect de ces consignes et règlements policiers, douaniers et sanitaires.

Pour l'organisation de votre voyage, nous vous informons par ailleurs que certains pays et/ou prestataires (notamment autorités douanières, compagnies aériennes...) requièrent la transmission de certaines de vos données personnelles à l'effet de remplir des formulaires et/ou respecter des consignes relatives à leur système de réservation et/ou de contrôle.

Nous vous indiquons également que vous devrez communiquer des informations strictement identiques (nom, prénom(s), date de naissance et sexe) à votre pièce d'identité utilisée pour le voyage pour remplir tous les formulaires requis pour l'accomplissement de votre voyage.

VI. MODIFICATION/ANNULATION DU VOYAGE DU FAIT DU VOYAGEUR

1. Modification/interruption du voyage

près l'inscription au voyage et avant la date du départ, toute modification portant sur le transport et notamment sur les noms/prénoms du ou des voyageurs est susceptible d'entraîner des frais supplémentaires et/ou des pénalités dont le montant devra impérativement être versé à Tamadi par tout moyen, avant le départ.

Le défaut de paiement de ces frais serait considéré comme une annulation/résolution de la part du/des voyageur(s) pour lequel seront appliquées les conditions prévues à l'article VI-3, ci-après.

Après l'inscription et avant la date du départ, toute demande de modification de

prestations (ajouts/retraits, retour différé, prolongation, changement d'hébergement...) sera soumise à l'accord préalable de Tamadi et au règlement à Tamadi des frais afférents, par tout moyen de paiement qui permet un encaissement. Faute d'encaissement, Tamadi ne saurait être tenue de procéder aux modifications demandées.

Toute demande de modification à compter de la date de départ et/ou demande de non-réalisation de tout ou partie des prestations ne donnera lieu à aucun remboursement des prestations initiales. Toute nouvelle prestation/modification demandée sera soumise à l'accord préalable de Tamadi et se fera sous réserve de disponibilités et du paiement des frais afférents par le voyageur, auxquels s'ajouteront des frais de service de 100€ par dossier, dus à Tamadi.

2. Annulation/résolution du voyage du fait du voyageur

Conformément à l'article L211-14 I du Code du Tourisme, le voyageur peut annuler le contrat à tout moment moyennant le paiement des frais ci-dessous. Toute demande d'annulation émanant du voyageur devra être adressée à Tamadi (et à son assureur, le cas échéant) par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception. La date de réception de cette demande sera celle retenue pour le calcul des frais visés ci-après.

La prime d'assurance et les frais d'adhésion à Tamadi ne sont remboursables ni par Tamadi, ni par l'assureur.

Selon les prestations prévues pour votre voyage et afin de tenir compte des contraintes imposées par nos prestataires, en cas d'annulation de votre part avant le départ, nous appliquerons les

frais d'annulation basés sur le barème de frais d'annulation précisé ci-dessous.

3. Frais d'annulation totale du voyage

Plus de 60 jours avant le départ 10% du prix total du voyage
De 59 à 31 jours avant le départ 25% du prix total du voyage
30 < > 22 jours avant le départ 45% du prix total du voyage
21 < > 8 jours avant le départ 75% du prix total du voyage
Moins de 8 jours avant le départ % du prix total du voyage

Le remboursement de tout ou partie des taxes aériennes ou assimilées dépendra de la politique de remboursement du transporteur sans que Tamadi ou l'assureur ne puisse intervenir d'aucune manière sur cette décision. Dans le cas où les pénalités facturées par le transporteur aérien seraient supérieures au barème de frais d'annulation ci-dessus, ces pénalités seraient supportées par le voyageur.

En cas d'annulation, pour quelque raison que ce soit, les frais extérieurs au voyage souscrit chez Tamadi et engagé par le(s) voyageur(s), tels que les frais de transport et d'hébergement jusqu'au lieu de départ du voyage et retour au domicile, frais d'obtention de visas, documents de voyages, frais de vaccination ne pourront faire l'objet d'aucun remboursement.

Vous avez également la possibilité d'annuler votre contrat avant le départ dans les conditions prévues par l'article 211-14-II du code du tourisme, étant précisé que l'appréciation de la survenance de ces circonstances reposera sur des éléments objectifs.

VII. MODIFICATION OU ANNULATION DU FAIT DE TAMADI AVANT LE DEPART

1. Modification du fait de Tamadi avant le départ

Si, avant le départ, un événement extérieur, s'imposant à Tamadi au sens de l'article L. 211-13 du Code du tourisme, contraint Tamadi à modifier un élément essentiel du contrat conclu avec vous, vous serez averti par Tamadi sur un support durable, le plus rapidement possible. Il vous sera proposé soit une modification du voyage, soit un voyage de substitution.

Vous pourrez alors, soit accepter la modification proposée, soit résilier le contrat. Le voyageur qui opte pour la résiliation pourra obtenir le remboursement intégral des sommes versées dans les 14 jours au plus tard après la résolution du contrat. Sauf indication contraire, vous devrez faire part de votre décision (acceptation de la modification ou résiliation) dans un délai maximal de 7 jours à compter de réception de l'information précitée.

À défaut de réponse dans ce délai, vous serez réputé avoir accepté la modification proposée.

2. Modification du fait de Tamadi après le départ

Si, après le départ, Tamadi se trouve dans l'obligation de modifier un élément essentiel du contrat, Tamadi vous en informe dans les meilleurs délais, en vous proposant, s'il y a lieu, une prestation de remplacement, dans les conditions prévues à l'article R. 211-11 du Code du Tourisme.

3. Annulation du fait de Tamadi

Tamadi peut annuler le voyage ou le séjour avant départ et, à défaut de solution de remplacement au tarif en vigueur,

rembourser l'intégralité des sommes versées sans être tenu à une indemnisation supplémentaire, dans les cas suivants :

- Lorsqu'un nombre minimal de participants est requis pour la réalisation d'un circuit ou d'un voyage et que ce nombre n'est pas atteint, sous réserve que Tamadi vous en informe au moins :
 - 20 jours avant la date de départ dans le cas de voyages dont la durée dépasse 6 jours ;
 - 7 jours avant la date de départ dans le cas de voyages dont la durée est de 2 à 6 jours
 - 48h avant le début du voyage dans le cas de voyages ne durant pas plus de 2 jours
- Si Tamadi est empêché d'exécuter le contrat en raison de circonstances exceptionnelles et inévitables.

Dans les autres cas, si Tamadi décide d'annuler le voyage ou le séjour avant le départ et si les parties ne parviennent pas à un accord amiable sur un voyage ou séjour de substitution, Tamadi remboursera l'intégralité des sommes versées au voyageur et lui versera une indemnité au moins égale à la pénalité que celui-ci aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Le cas échéant, Tamadi procédera aux remboursements dans les meilleurs délais et en tout état de cause dans les 14 jours au plus tard après la résolution du contrat.

VIII. DUREE DU VOYAGE

La durée du séjour est calculée en nuitées (nombre de nuits) et prend en compte le temps consacré au transport (transferts inclus) et la durée du séjour ou du circuit sur place, depuis l'heure de convocation

à l'aéroport le jour du départ jusqu'à l'heure d'arrivée le jour du retour.

Il est donc possible que la première et/ou la dernière nuit ou que la première et/ou la dernière journée soi(en)t intégralement consacrée(s) au transport. Le voyageur est informé qu'il pourra être privé de quelques heures de séjour à l'arrivée ou/et au départ, ou que son séjour pourra se trouver prolongé, notamment en raison des horaires d'avion imposés par les transporteurs, des aléas climatiques, de tout cas fortuit, d'impératifs de sécurité notamment en période de trafic intense où les rotations sont plus fréquentes et peuvent, entraîner certains retards.

IX. CONVOCATION ET DOCUMENTS DE VOYAGE

Après avoir soldé son dossier, et en temps utiles avant le début du voyage, conformément à l'article L211-10 du Code du Tourisme, Tamadi vous adressera une convocation et un carnet de voyages (en format numérique) comprenant toutes les informations nécessaires à la bonne réalisation du voyage (convocation, conseils de voyage, matériel à prévoir, contacts détaillés du représentant sur place, esprit du voyage, etc). Les modalités de convocation seront confirmées lors de l'inscription.

Il est demandé au voyageur de se conformer aux horaires mentionnés sur la convocation et de prendre en compte le temps d'attente dû aux formalités de douanes et de police. Toute présentation ultérieure à l'heure limite d'enregistrement indiquée sur la convocation aéroport entraînera l'annulation du dossier du fait du voyageur et l'application des frais d'annulation correspondants.

Chacun des voyageurs, au moment du dé-

part, reconnaît avoir pris connaissance de ces informations et est invité à s'en munir lors de son voyage.

X. TRANSPORT AERIEN

1. Acheminement avant le départ et au retour du voyage

Pour les prestations pré- et post acheminement (transports, hôtel...), Tamadi vous conseille vivement et d'acheter des prestations modifiables sans frais et/ou remboursables et de prévoir des temps de transferts entre aéroports/gare raisonnables. En tout état de cause, Tamadi vous recommande également de ne prévoir aucun engagement la veille du départ et le lendemain du jour de retour.

Vous ne pourrez pas exiger de Tamadi un quelconque remboursement en cas de prestations réservées non utilisées.

Par ailleurs, Tamadi ne saurait être tenu de rembourser des frais consécutifs à la survenance d'un fait imprévisible ou inévitable d'un tiers ou du fait du voyageur qui modifierait ou impliquerait la modification des prestations du voyage que vous avez souscrit chez Tamadi et/ou impliquerait la modification de prestations réservées par le(s) voyageur(s) pour assurer son(leur) pré et/ou post acheminement.

XI. PRESTATIONS TERRESTRES

Tamadi agissant en qualité d'intermédiaire entre les voyageurs et les prestataires de services (transporteurs, hôteliers, affréteurs, partenaires locaux...), il ne saurait se substituer à ces derniers qui, en tout état de cause, conservent leur responsabilité propre.

Pendant le séjour, chaque participant doit se conformer aux conseils et consignes donnés par l'accompagnateur du groupe.

Tamadi ne peut être tenu pour responsable des incidents, accidents ou dommages corporels qui pourraient résulter d'une initiative personnelle imprudente d'un participant.

Les prestations non utilisées au cours du voyage (transferts, excursions, visites, hébergement, etc...) du fait du ou des voyageur(s) ne donneront lieu à aucun remboursement. Comme indiqué à l'article VI-1, les prestations volontairement modifiées sur place à la demande du/des voyageur(s) sont soumises aux conditions des prestataires et fournisseurs locaux et tout surcoût devra être payé directement aux prestataires locaux, sans engager la responsabilité de Tamadi.

XII. CESSIION DU CONTRAT DE VOYAGE

Conformément aux articles L211-11 et R211-7 du code du tourisme, vous pouvez céder votre contrat à un tiers qui remplit les mêmes conditions que vous pour effectuer le voyage (modes d'hébergement et de pension identiques...), tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Vous êtes tenu d'informer Tamadi de votre décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au plus tard 7 jours avant la date de début du voyage ou du séjour.

En cas de cession de contrat, le cédant et/ou le cessionnaire sont préalablement tenus d'acquitter les frais induits par la cession qui vous seront communiqués par Tamadi.

XIII. RESPONSABILITE

Tamadi est responsable de la bonne exécution des services de voyage prévus au contrat conformément à l'article 211-6 du Code du tourisme et est tenu d'apporter une aide au voyageur s'il est en diffi-

culté, conformément à l'article L211-17-1 du code du tourisme.

En aucun cas, Tamadi ne pourra être tenu responsable :

- De la perte ou vol des billets d'avion par le(s) voyageur(s).
- D'un défaut de présentation auprès des autorités et/ou transporteurs des documents administratifs et/ou sanitaires requis pour entreprendre le voyage et/ou entrer dans le(s) pays du voyage et/ou franchir les frontières, conformément aux informations transmises par Tamadi.
- Des dommages imputables soit au voyageur, soit à un tiers étranger à la fourniture des services de voyage compris dans le contrat, soit à un événement qui revêt un caractère imprévisible et inévitable, soit à des circonstances exceptionnelles et inévitables. La responsabilité de Tamadi ne pourra jamais être engagée pour des dommages indirects.
- D'une arrivée après l'horaire prévu à l'enregistrement et/ou à l'embarquement de tout trajet de transport, notamment aérien. Aucun remboursement de billets de transports ne sera dû par Tamadi dans cette hypothèse.
- De l'exécution de prestations achetées sur place par le voyageur et non-prévues dans le programme de voyage, ni des pré- et post acheminements pris à l'initiative du voyageur.
- De l'annulation imposée par des circonstances exceptionnelles et inévitables, et/ou pour des raisons liées au maintien de la sécurité des voyageurs, et/ou injonction d'une autorité administrative : dans cette hypothèse, Tamadi

se réserve le droit de modifier les dates, les horaires ou les itinéraires prévus s'il juge que la sécurité des voyageurs, sans recours de ces derniers.

La responsabilité des compagnies aériennes est limitée en cas de dommage, plainte ou réclamation de toute nature, exclusivement au transport aérien des passagers et de leurs bagages comme précisé dans leurs conditions de transport et conformément aux dispositions des conventions internationales en vigueur (Convention de Varsovie de 1929, Convention de Montréal du 28 mai 1999) et/ou des règlements communautaires (notamment le règlement CE 261/2004 du 11 février 2004). La responsabilité de Tamadi ne saurait être supérieure à celle du transporteur aérien telle que résultant des règles ci-dessus.

En cas de mise en jeu de la responsabilité de Tamadi en raison des agissements des prestataires, il sera fait application des limites de dédommagement prévues par les conventions internationales, conformément à l'article L 211-17-IV du Code du Tourisme. Sauf en cas de préjudices corporels, la responsabilité financière maximale de Tamadi sera limitée à trois fois le prix total du voyage.

XIV. ASSURANCES

1. Assistance rapatriement

Tamadi bénéficie, d'une assurance Assistance/rapatriement N°3301597T auprès de la MAIF - associations et collectivités - 200 avenue Salvadore Allende - 79038 Niort Cedex 9. Cette assurance couvre également tous les participants aux séjours proposés par Tamadi.

L'assistance/rapatriement est intégrée dans le prix de tous les voyages de Tamadi.

ASSISTANCE RAPATRIEMENT MAIF

Contrat n°3301597T

Le contrat MAIF, par le biais du prestataire d'assistance IMA GIE vous garantit pendant votre voyage pour les risques ci-après, en excluant les cas présentant un état pathologique constitué antérieurement à la date de la conclusion du contrat, ou une maladie ayant fait l'objet d'un traitement :

- Accident corporel, maladie, décès
- Responsabilité civile, dommages corporels
- Dommages matériels

Il est recommandé de consulter le détail et les montants des garanties ainsi que les exclusions avant votre inscription.

Si vous estimez que ces garanties et leur montant ne sont pas suffisants, vous restez libre de souscrire toute autre assurance.

Dans le cas d'un prolongement par un séjour libre, la couverture de l'assistance/rapatriement ne couvre que la partie du séjour organisée par Tamadi.

2. Assurance voyage optionnelle : annulation / bagages / interruption de séjour

Les garanties au titre de l'annulation, de l'interruption, de la perte ou du vol de bagage, du retard d'avion/de train, du maintien des prix n'étant pas incluses dans le coût du séjour, Tamadi vous conseille la souscription du :

- Contrat UNAT Indiv Multirisque Evasion sans assistance facturé :

- de 600 € à 1200 € = 38 euros
- de 1201 € à 2000 € = 52 euros

- de 2001 € à 4000 € = 73 euros

Vous pouvez consulter les garanties offertes sur notre site (<https://tamadi.org/infos-legales/>).

La souscription de l'assurance voyage optionnelle est proposée à l'inscription, la prime d'assurance doit être réglée au moment de l'inscription.

Une souscription, dite tardive est possible sous deux conditions :

- Le délai entre l'inscription au voyage et la souscription d'assurance est inférieur ou égal à 14 jours.
- Le départ du voyage est prévu dans plus de 30 jours

Par ailleurs, tout événement survenu entre la date de réservation de son voyage et la date de souscription de l'assurance voyage optionnelle ne pourra donner droit à aucune prise en charge en cas de sinistre.

Les conditions générales de ces assurances sont consultables en ligne (vous reporter au lien ci-dessus) et vous seront remises sur simple demande.

Si vous étiez déjà couvert pour les mêmes garanties par un contrat d'assurance antérieurement souscrit, nous vous informons que vous bénéficiez d'un droit de renonciation à ce contrat pendant un délai de 14 jours (calendaires) à compter de sa conclusion, sans frais ni pénalités, si toutes les conditions suivantes sont remplies :

- Vous avez souscrit ce contrat à des fins non professionnels,
- Ce contrat vient en complément de l'achat d'un bien ou d'un service vendu par un fournisseur,
- Vous justifiez que vous êtes déjà couvert pour l'un des sinistres garantie par ce

nouveau contrat,

- Le contrat auquel vous souhaitez renoncer n'est pas intégralement exécuté,
- Vous n'avez déclaré aucun sinistre garanti par ce contrat.

Dans cette situation, vous pouvez exercer votre droit à renoncer à ce contrat par lettre ou toute autre support durable adressé à l'assureur du nouveau contrat, accompagné d'un document justifiant que vous bénéficiez déjà d'une garantie pour l'un des sinistres garantie par le nouveau contrat. L'assureur est tenu de vous rembourser la prime payée, dans un délai de 30 jours à compter de votre renonciation, si vous souhaitez renoncer à votre contrat mais que vous ne remplissez pas l'ensemble des conditions ci-dessus, vérifiez les modalités de renonciation prévues dans votre contrat.

Si vous avez souscrit des garanties complémentaires (annulation - interruption de programme, vol de bagages, etc.) et que vous souhaitez en bénéficier, il vous appartient de réaliser les démarches auprès de votre assureur, y compris si vous avez souscrit une assurance via notre partenaire Assurinfo.

XV. OBLIGATION D'INFORMATION A LA CHARGE DU VOYAGEUR

Le voyageur doit informer Tamadi, par écrit et préalablement à l'établissement du programme de voyage, de toute particularité le concernant et susceptible d'affecter le déroulement du voyage (personne à mobilité réduite avec ou sans fauteuil roulant, présence d'un animal, transport d'instrument de musique...) et de toute demande spéciale.

XVI. INFORMATION PERSONNELLES A MOBILITE REDUITE

Le cas échéant, les fiches descriptives de séjour de Tamadi fournissent des informations sur le niveau d'accessibilité du voyage pour les personnes à mobilité réduite, conformément à l'article R211-4-h du code du tourisme.

XVII. DONNEES PERSONNELLES DROIT D'IMAGE

ertaines informations doivent être obligatoirement fournies à Tamadi, lors de votre inscription et/ou de votre demande de projet de voyage. A défaut de les fournir, vos demandes ne pourront malheureusement pas être traitées.

Conformément à la loi Informatique, fichiers et libertés et aux dispositions relatives à la protection des données personnelles, les données concernant les voyageurs sont nécessaires au traitement de leurs demandes et sont destinées à Tamadi.

Les informations que vous nous transmettez sont enregistrées dans le fichier informatisé de Tamadi, (8 rue Arsène Leloup, 44100 Nantes - Siret 485 195 283 00042) en sa qualité de responsable de traitement.

Afin de permettre l'exécution de votre commande de voyage, ces informations seront communiquées aux partenaires de Tamadi, fournisseurs des prestations de services réservées (hôteliers, transporteurs...), qui peuvent être situés hors de l'Union Européenne. D'une manière générale, vous disposez notamment d'un droit d'accès, de portabilité, d'opposition, de rectification et de suppression relativement à l'ensemble des données vous concernant que vous pouvez exercer en contactant Tamadi. La politique de Tamadi en matière de données personnelles (Politique de Confidentialité //

tamadi.org/conditions-de-ventes/), conforme au Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles (Règlement n°2016/679). Tamadi vous informe également de votre droit à vous inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique, à cette l'adresse (<https://www.bloctel.gouv.fr.>).

Le voyageur autorise la publication des images de son séjour, sur lesquelles il pourrait être représenté, dans les publications éditées par Tamadi ou ses partenaires, dans un but de promotion, de sensibilisation, de commercialisation concernant les activités de Tourisme Solidaire. En cas de refus de publication de son image par le voyageur, celui-ci doit en informer expressément Tamadi.

XVIII. RECLAMATIONS

1. En cours de voyage

Vous êtes tenus de signaler toute non-conformité constatée sur place dans les meilleurs délais eu égard aux circonstances de l'espèce. À ce titre, Tamadi vous recommande de signaler et de faire constater sur place par écrit auprès du représentant local toute défaillance dans l'exécution du contrat. Vous avez également la possibilité d'informer Tamadi notamment par le biais du numéro d'urgence qui vous aura été communiqué dans vos documents de voyage.

Le défaut de signalement d'une non-conformité sur place pourra avoir une influence sur le montant éventuel des dommages-intérêts ou réduction de prix dus (le cas échéant) si le signalement sans retard aurait pu éviter ou diminuer le dommage du voyageur.

2. Après votre voyage

Sans préjudice de l'article XVI.1, toute

réclamation devra être transmise, accompagnée des pièces justificatives, dans un délai maximum de 30 jours après la date de retour. L'étude des dossiers de réclamation portera uniquement sur les éléments contractuels de la réservation. Toute appréciation d'ordre subjectif ne sera prise en compte. Le dédommagement éventuellement consenti pour une réclamation portant sur les prestations terrestres ne pourra être basé que sur le prix de ces dernières.

Tamadi s'engage à faire le maximum pour traiter les réclamations dans un délai de six (6) semaines à compter de la réception. Mais en fonction de la complexité et de la nécessité de diligenter des enquêtes auprès des partenaires locaux ou prestations de services, ce délai pourra être allongé.

Après avoir saisi Tamadi, et à défaut de réponse satisfaisante dans le délai susvisé, vous pouvez saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur son site (www.mtv.travel).

Le cas échéant, le client peut également saisir la plateforme européenne de règlement en ligne des litiges prévue par le règlement (UE) n° 524/2013 du Parlement européen et du Conseil.

XX. DROITS DU VOYAGEUR

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme. Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code

du tourisme. Tamadi sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble. En outre, comme l'exige la loi, Tamadi dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable.

Mise à jour le 24 octobre 2023



TAMADI est une association
régie par la loi 1901.

Siège Social :
Le Solilab - 8, rue Saint Domingue
44200 NANTES

Etre membre actif ou associé est une condition incontournable pour voyager avec Tamadi, cela vous permet également de participer à la vie associative.

Le membre actif peut :

- participer à la vie institutionnelle de l'association : voter à l'AG, être candidat au conseil d'administration,...
- bénéficier de l'assurance «assistance» lorsque vous voyagez avec Tamadi, recevoir régulièrement des informations sur la vie de l'association à travers Tam-Tamadi ;
- participer à la vie des pôles Tamadi en région ;
- participer aux travaux des commissions ;
- donner un coup de main bénévolement sur un stand organisé par Tamadi sur un salon, un festival,...
- participer aux autres réunions informelles : fêtes, réunions de discussion,...

Le membre associé ne bénéficiera pas de la première possibilité (vie institutionnelle), mais sera associé à toutes les autres informations et activités de l'association.

Membre associé

- individuel 20 €
- famille (à partir de 3 personnes) 40 €

Membre actif

- étudiant et sans emploi 25 €
- individuel 50 €
- personne morale (ex. asso., CE,...) 100 €
- organisateur de voyages Tamadi 100 €

A la rencontre
des paysans du monde...



Renseignements

www.tamadi.org

infos@tamadi.org

+33 (0)7 49 11 52 79

Le Solilab
8, rue Saint Domingue
44200 - NANTES
Sur rendez-vous
Bureau 103 - Porte Jaune (1^{er} étage)

Sicile
SIKANAMENTE
2022

Turquie
BOGATEPE
2009

Tunisie
AJZ
2011

Inde
EKTA PARISHAD
2009

Thaïlande
NPF
2016

Tanzanie
MVIWATA
2014

Brésil
MST
2016

Madagascar
FEKRITAMA-MATOR
2007

UNATO
Le service au service des hommes et des territoires

ancv
CHÈQUE-VACANCES